



N° 25-675

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 30 octobre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE VOIRIE

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT**

**FETE DE QUARTIER : RUE MAURICE BARRES
Le VENDREDI 31 OCTOBRE 2025**

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3 et L.2213-4,

VU le Code de la Route, notamment les articles R 225 et R 417, l'article 325-1 et suivants,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU l'arrêté n°24-444 en date du 26 septembre 2024, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

VU la demande de _____ résidant au _____ à Ste-Geneviève-des-Bois représentant les riverains de ladite rue, sollicitant la fermeture de cette voie le **Vendredi 31 Octobre 2025 de 18h00 à 20h00**,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de faciliter le déroulement de la fête de quartier organisée par les riverains le **Vendredi 31 Octobre 2025**,

CONSIDERANT qu'il convient d'assurer et de garantir la sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1 : la circulation sera **INTERDITE** le **Vendredi 31 Octobre 2025 de 18h00 à 20h00** :

- **RUE MAURICE BARRES** : Tronçon Rue Carnot/ Boulevard Saint Michel
- **RUE BARREE** : sauf riverains
- **Déviation** par la Rue Carnot et Boulevard Saint Michel

ARTICLE 2 : Les barrières seront mises à disposition par les services techniques de la ville et mises en place par les riverains.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur Le Commissaire de Police, Circonscription de **Ste Geneviève des Bois**,
Monsieur le Chef de la Police Municipale de **Ste Geneviève des Bois**,
Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de **Ste Geneviève des Bois**,
Service Voirie de **Cœur D'Essonne Agglomération**,
Monsieur
Madame La Directrice Générale des Services de **Ste Geneviève des Bois**,

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 30 octobre 2025

Pour le Maire

Corinne MICHEL

Directrice Générale des Services Techniques

